

2025-06/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juin

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER

Présents : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN.

Absents excusés : Jean-Luc ANTONINI (Pouvoir à Monsieur le Maire), Laurent DENIS (Pouvoir à Christiane TANZI), Jean-Christophe CHAUTARD (Pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Philippe VERCHER (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Marie MEYER (Pouvoir à Jacques BERENGER), Pascale MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN).

Absents : Michel REZK, Sara SUSINI, Isabelle DERBES, Corine GUIGNON

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	12	VOTANTS :	18
------------	-----------	-----------	-----------

INDEMNISATION POUR LA PRESTATION D'UN MAGICIEN AU SERVICE JEUNESSE

Dans le cadre des activités proposées aux jeunes pendant les vacances scolaires de février 2025, le service jeunesse a sollicité l'intervention de Monsieur René MOLINES, magicien, pour animer un spectacle à destination des enfants et adolescents.

Monsieur MOLINES a accepté cette prestation à titre gracieux, mais demande, en contrepartie, un don de 200 euros au profit de son association ADRIEN.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à verser un don de 200 euros à l'association ADRIEN, en contrepartie de la prestation de magie.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

